

# Des visiteurs bénévoles

Autor(en): **Jenzer, Marie-Thérèse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **32 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-828045>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



J.-C. Curchod

«En prison, j'achète de l'or!»

lève ses mains, montrant ses bagues et une chaînette.) Je n'ai jamais eu d'or de ma vie. Eh bien, maintenant, depuis que je suis en prison, je m'achète de l'or! C'est drôle, hein! Un placement, comme qui dirait!» Bien sûr, il touche ses rentes AVS, mais «elles sont mises en dépôt. Je les utilise uniquement pour payer mes assurances et mes avocats». Il s'occupe seul de ses finances. «Lorsqu'on m'a demandé si je voulais de l'aide, j'ai répondu: halte! Non merci! Je suis capable de gérer mes affaires moi-même.»

Passer ses vieux jours en prison, quelle réflexion en tire-t-il? «C'est une histoire stupide d'être condamné lorsqu'on est vieux. La peine est pour ainsi dire quadruplée; 4 ans, c'est comme

16 ans! C'est pénible, surtout avec tous ces jeunes qui se foutent de votre gueule. Ici, j'ai peur des coups, des vols, des fausses accusations. Alors je reste le plus souvent possible dans ma cellule.»

Son souhait? «A ma sortie, trouver une place tranquille dans un EMS. J'aime écrire. Un jour, j'écrirai peut-être mon histoire. Et puis, j'adore dessiner. Je me suis acheté une série de crayons de couleur, tous gravés à mon nom.»

Trente minutes. La visite est terminée. Nous l'accompagnons jusqu'à sa cellule. Puis nous longeons la rangée de portes closes sur des histoires d'hommes en prison. Les lourdes grilles glissent lentement et se referment derrière nous.

M.-T. J.

## Des visiteurs bénévoles

Etrangers, sans famille, de nombreux détenus n'auraient plus aucun contact avec le monde extérieur s'il n'y avait des visiteurs bénévoles.

**D**ans le canton de Vaud, une dizaine de bénévoles, entre 40 et 80 ans, consacrent une partie de leur temps à visiter les détenus. C'est à la demande de ces derniers – étrangers souvent et sans famille à proximité – que le groupe des visiteurs et visiteuses s'est créé en 1980. La majorité des membres du groupe sont des femmes et plus particulièrement des personnes d'un certain âge. «Ce sont les détenus eux-mêmes qui demandent expressément à rencontrer des visiteuses. La relation se situe sur un plan psychologique, au niveau mère-fils», précise Jean-François Perregaux, directeur adjoint de la Fondation vaudoise de probation (FVP), à laquelle les bénévoles sont rattachés.

Visiteurs et visiteuses sont triés sur le volet. «Tout d'abord, explique M. Perregaux, je reçois le candidat, en

présence d'un autre membre du groupe. Nous parlons de ses motivations, du temps dont il dispose, etc. Une fois réunies les conditions d'admission, principalement avoir un casier judiciaire vierge, parler une deuxième langue ou d'autres langues, une demande est adressée au Département de justice et police du canton de Vaud.» Le candidat sera encore entendu par une commission formée de membres du groupe, puis rencontrera le chef du Service pénitentiaire ainsi que les directeurs des maisons d'arrêt. Lorsque toutes les formalités sont remplies, que le candidat est agréé, il reçoit une carte de légitimation l'autorisant à rencontrer le détenu en dehors des heures de visites ordinaires et sans la présence d'un surveillant. «Actuellement, nous avons vingt-quatre détenus auxquels dix personnes rendent visite, selon un calendrier que nous établissons en fonction des demandes et des possibilités», précise Jean-François Perregaux.

### Des gens de conviction

La plupart des bénévoles évoquent comme première motivation leur besoin d'aider l'autre, besoin qui

repose souvent sur des convictions religieuses. «Mais attention, relève M. Perregaux, tout prosélytisme est banni.» Les statuts sont du reste sans équivoque, le groupe se veut «apolitique et sans appartenance à un quelconque ministère religieux».

S'il est nécessaire dans l'activité de visiteur de prison de savoir se mettre à la place de l'autre, autrement dit faire preuve d'empathie, Jean-François Perregaux doit régulièrement mettre en garde ses bénévoles: «Prenez de la distance, tenez compte de la possibilité d'être manipulés!» Les bonnes intentions peuvent parfois avoir de graves conséquences. «C'est pour les éviter que je suis stricte en matière de correspondance, de cadeaux et autres, poursuit M. Perregaux. J'interviens aussi lorsqu'il est question de régler pour le détenu un problème personnel. Il y a des services spécialisés pour cela, avec des gens formés en conséquence. Ce n'est pas la tâche du visiteur ou de la visiteuse.» Leur tâche, à eux, consiste à être ce petit lien avec le monde extérieur, qu'un jour ou l'autre le détenu retrouvera.

Marie-Thérèse Jenzer